

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-33

**FINANCES
BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget assainissement,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 78 600,05 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 534 672,66 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice - 499 963,77 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023) 34 708,99 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 90 910,00 €

Recettes d'investissement 184 000,00 €

SOLDE 93 090,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé 34 708,99 €

Rappel du solde des restes à réaliser 93 090,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL - 127 798,99 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 11 412,21 €

Résultat antérieur 78 600,05 €

TOTAL A AFFECTER 90 012,26 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2023)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	60 000,00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	30 012,26 €
TOTAL	90 012,26 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 087-218701100-20230406-AG2023_0018-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-32

**FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget général,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	30 646,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	41 360,03 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice	-128 107,84 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023)	-86 747,81 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement	171 020 €
Recettes d'investissement	115 149 €
SOLDE	- 55 871 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	-86 747,81 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-55 871,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 142 618,81 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	722 845,19 €
Résultat antérieur	30 646,98 €
TOTAL A AFFECTER	753 492,17 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2023)	142 618,81 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	259 932,00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	350 941 ,36€
TOTAL	753 492,17 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Le Maire,


Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 087-218701100-20230406-AG2023_0017-DE



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document Public

1. OBJET

Le présent document est destiné à informer le public sur les modalités de mise en œuvre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

2. CHAMP D'APPLICATION

Le présent document s'applique à l'ensemble des services publics et des organismes publics.

3. DÉFINITIONS

Le présent document définit les termes utilisés dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent document énonce les principes généraux de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-37

**FINANCES
BUDGET ÉCOLE DE MUSIQUE
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget de l'école de musique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget de l'école de musique,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 0,00 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 0,00 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice 0,00 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023) 0,00 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

SOLDE

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé 0,00 €

Rappel du solde des restes à réaliser

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 0,00 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice -764,57 €

Résultat antérieur 0,00 €

TOTAL A AFFECTER -764,57 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2023)	
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	
3) déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 Ligne 002 (report à nouveau débiteur)	-764,57 €
TOTAL	0,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

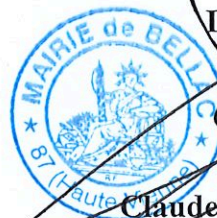
Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,


Claude PEYRONNET





Le conseil municipal de la commune de [Nom de la commune] a délibéré le [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.

AVIS

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de [Nom de la commune] de [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de [Nom de la commune] de [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de [Nom de la commune] de [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de [Nom de la commune] de [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de [Nom de la commune] de [Date] en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 152 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique, et a adopté le présent avis.



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-36

**FINANCES
BUDGET LOTISSEMENT BELLAC
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget lotissement Bellac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget lotissement Bellac,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 170 639,66 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice	25 886,17 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023)	- 144 753,49 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement
Recettes d'investissement

SOLDE

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 144 753,49 €
Rappel du solde des restes à réaliser	

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 144 753,49 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	802,50 €
Résultat antérieur	0,20 €

TOTAL A AFFECTER 802,70 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2023)	802,70 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
TOTAL	802,70 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-35

**FINANCES
BUDGET LOTISSEMENT SUZANNE VALADON
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget lotissement Suzanne Valadon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget lotissement Suzanne Valadon,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté - 0,94 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 60 923,45 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice 16 754,71 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023) - 44 168,74 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

SOLDE

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé -44 168,74 €

Rappel du solde des restes à réaliser

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 44 168,74 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 0,00 €

Résultat antérieur - 0,94 €

TOTAL A AFFECTER - 0,94 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 20223)	
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	
3) Déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 Ligne 002 (report à nouveau débiteur)	-0,94 €
TOTAL	- 0.94 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire




Claude PEYRONNET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 087-218701100-20230406-AG2023_020-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-34

**FINANCES
BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget MSP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget MSP,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 38 811,35 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 125 938,56 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice 210 095,67 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2023) 84 157,12 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 0,00 €

Recettes d'investissement 71 533,00 €

SOLDE 71 533,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé 84 157,12 €

Rappel du solde des restes à réaliser 71 533,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL - 155 690,12 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 37 252,73 €

Résultat antérieur 38 811,35 €

TOTAL A AFFECTER 76 064,08 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2023)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	50 000,00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002 (report à nouveau créateur)	26 064,08 €
TOTAL	76 064,08 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET



Les services de l'État ont l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de suivi de l'application de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de suivi de l'application de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique, et après avoir entendu le rapport de la commission de suivi de l'application de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique, décide :

1. De donner son accord au projet de délibération n° 2023-0019 relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

2. De donner son accord au projet de délibération n° 2023-0020 relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

En application de l'article 10 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique, le conseil municipal décide :

Le maire, Monsieur [Nom], est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Le maire, Monsieur [Nom], est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-30

FINANCES

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE ET DES
BUDGETS ANNEXES**

ASSAINISSEMENT

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

LOTISSEMENT SUZANNE VALADON

LOTISSEMENT BELLAC

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Préalablement au vote des comptes administratifs, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Le Maire,



Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-46

**PERSONNEL COMMUNAL
AVANCEMENTS DE GRADE
TAUX DE PROMOTION 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté du 24 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2023,

Considérant que le taux de promotion des fonctionnaires, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par le conseil municipal et est compris entre 0 et 100%

Décide :

- d'adopter les ratios suivants pour l'année 2023 :

A - SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Pour la filière technique :

Grade d'origine	Grade d'avancement	TAUX (%)	Agents promouvables
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%	1/1

Pour la filière administrative :

Grade d'origine	Grade d'avancement	TAUX (%)	Agents promouvables
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%	1/1
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%	1/1

Pour la filière sociale :

Grade d'origine	Grade d'avancement	TAUX (%)	Agents promouvables
Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	0 %	0/1

B - AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL : NÉANT

- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,

Jean-Yves AUDOUX

Le Maire,

Claude PEYRONNET



Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-40

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
ASSAINISSEMENT
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

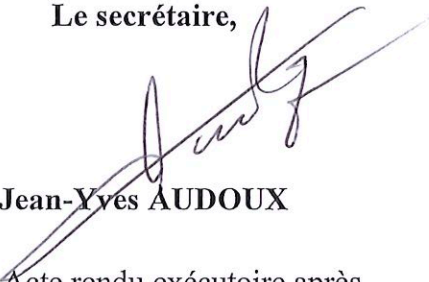
Décide d'adopter le budget primitif assainissement 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	544 665 €	544 665 €
Section d'investissement	924 426 €	924 426 €
Total	1 469 091 €	1 469 091 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-39

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
COMMUNE
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

Décide d'adopter le budget primitif 2023 de la commune, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 157 986 €	6 157 986 €
Section d'investissement	2 511 742 €	2 511 742 €
Total	8 669 728 €	8 669 728 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-44

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
ÉCOLE DE MUSIQUE
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

Décide d'adopter le budget primitif école de musique 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	296 000 €	296 000 €
Section d'investissement	0	0
Total	296 000 €	296 000 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Le Maire,




Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-43

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
LOTISSEMENTS DE BELLAC
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

Décide d'adopter le budget primitif lotissements de Bellac 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 754 €	144 754 €
Section d'investissement	144 754 €	145 556 €
Total	289 508 €	290 310 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le



Le Maire,


Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claudé PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-42

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
LOTISSEMENT SUZANNE VALADON
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

Décide d'adopter le budget primitif lotissement Suzanne Valadon 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	44 170 €	44 170 €
Section d'investissement	44 169 €	44 169 €
Total	88 339 €	88 339 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-41

**FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2023
MAISON DE SANTÉ
ADOPTION**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat et rapport d'orientations budgétaires du 16 mars 2023,

Décide d'adopter le budget primitif maison de santé 2023, lequel se résume ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	76 755 €	104 291 €
Section d'investissement	720 937 €	720 937 €
Total	797 692 €	825 228 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-48

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS
RENOUVELLEMENT CONVENTION COMMUNE – CABINET CAPVÉTO**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 avril 2022 autorisant le maire à signer une convention de prise en charge des opérations de stérilisation des chats errants, avec le cabinet vétérinaire Capvéto de Bellac,

Vu la convention du 27 avril 2022 passée en application de cette délibération,

Décide d'autoriser le maire à renouveler la convention susvisée en y apportant les modifications suivantes :

Durée : la durée de la convention est portée à trois ans. A l'intérieur de cette période, elle se renouvellera chaque année par tacite reconduction.

Tarifs : le barème de tarification pourra le cas échéant être réexaminé à l'occasion de chaque échéance annuelle et faire alors l'objet d'une nouvelle délibération.

Les autres dispositions de la convention du 27 avril 2022 demeurent inchangées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Le Maire,




Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-47

**PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
AVANCEMENT DE GRADE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu la délibération N° 2023/03-18 du 16 mars 2023 fixant le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 13 mars 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 avril 2023 fixant les ratios d'avancement de grade,

Considérant les propositions d'avancement de grade pour l'année 2023,

Décide :

de créer le poste suivant à compter du 11 avril 2023 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Création
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	35h00	1

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente libération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-31

**FINANCES
PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. LAVERGNE, doyen d'âge, conseiller municipal délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur PEYRONNET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAVERGNE, doyen d'âge, conseiller municipal délégué, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

1°) Adopte les comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET COMMUNAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 646,98		41 360,03	0	72 007,01
Opérations de l'exercice	5 242 186,03	5 965 031,22	1 947 340,31	1 819 232,47	7 189 526,34	7 784 263,69
TOTAUX	5 242 186,03	5 995 678,20	1 947 340,31	1 860 592,50	7 189 526,34	7 856 270,70
Résultat de l'exercice	722 845,19		-128 107,84		594 737,35	
Résultats de clôture	753 492,17		-86 747,81		666 744,36	
Restes à réaliser			171 020,00	115 149,00	171 020,00	115 149,00
TOTAUX CUMULÉS	5 242 186,03	5 995 678,20	2 118 360,31	1 975 741,50	7 360 546,34	7 971 419,70
RÉSULTATS DÉFINITIFS	753 492,17		-142 618,21		610 873,36	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 087-218701100-20230406-AG2023_0016-DE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	78 600,05		534 672,66		613 272,71
Opérations de l'exercice	457 929 ,56	469 341,77	733 522,98	233 589,21	1 191 482,54	702 930,98
TOTAUX	457 929 ,56	547 941,82	733 522,98	768 261,87	1 191 482,54	1316 203,69
Résultat de l'exercice	11 412,21		-499 963,77		-488 551,56	
Résultats de clôture	90 012,26		34 708,99		124 721,15	
Restes à réaliser			90 910,00	184 000,00	90 910,00	184 000,00
TOTAUX CUMULÉS	457 929,56	547 941,82	824 462,98	952 261,87	1 282 392,54	1 500 203,69
RÉSULTATS DÉFINITIFS	90 012,26		127 798,89		217 811,15	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.



BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 811,35	125 938,56		125 938,56	38 811,35
Opérations de l'exercice	27 132,61	64 385,34	130 011,41	340 107,08	157 144,02	404 492,42
TOTAUX	27 132,61	103 196,69	255 949,97	340 107,08	283 082,58	443 303,77
Résultat de l'exercice	37 252,73		210 095,67		247 348,40	
Résultats de clôture	76 064,08		84 157,12		160 221,20	
Restes à réaliser				71 533,00	0	71 533,00
TOTAUX CUMULÉS	27 132,61	103 196,69	255 949,97	411 640,08	293 082,58	514 836,77
RÉSULTATS DÉFINITIFS	76 064,08		155 690,12		231 754,20	

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SUZANNE VALADON

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés	0,94		60 923,45		60 924,39	
Opérations de l'exercice	16 754,71	16 754,71		16 754,71	16 754,71	33 509,42
TOTAUX	16 755,65	16 754,71	60 923,45	16 754,71	77 619,10	33 509,42
Résultat de l'exercice	0		16 754,71		16 754,71	
Résultats de clôture	-0,94		-44 168,74		-44 169,68	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	16 755,65	16 754,71	60 923,45	16 754,71	77 679,10	33 509,42
RÉSULTATS DEFINITIFS	-0,94		-44 168,74		-44 169,68	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 087-218701100-20230406-AG2023_0016-DE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés		0,20	170 639,66		170 639,66	0,20
Opérations de l'exercice	25 886,17	26 688,67		25 886,17	25 886,17	52 574,84
TOTAUX	25 886,17	26688,87	170 639,66	25 886,17	196 525,83	52 575,04
Résultat de l'exercice	802,50		25 886,17		26 688,67	
Résultats de clôture	802,70		-144 753,49		-143 950,79	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	25 886,17	26688,87	170 639,66	25 886,17	196 525,83	52 575,04
RESULTATS DEFINITIFS	802,7		-144 753,49		-143 950,79	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

BUDGET ANNEXE ÉCOLE DE MUSIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés			0	0	0	0
Opérations de l'exercice	280 091,32	279 326,75	0	0	280 091,32	279 326,75
TOTAUX	280 091,32	279 326,75	0	0	280 091,32	279 326,75
Résultat de l'exercice	-764,57		0		-764,57	
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	280 091,32	279 326,75	0	0	280 091,32	279 326,75
RESULTATS DEFINITIFS	-764,57		0		-764,57	

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

**Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE,
M. MOREAU, Mme
M. SPRIET, Mme JALLET.**

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le secrétaire,

Jean-Yves AUDOUX



Le Président,

Michel LAVERGNE

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Quorum : 14

N° 2023/04-45

**FINANCES
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
TRANCHE 2023**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 8 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a adopté le plan de financement de la deuxième tranche des travaux issus du schéma communal d'assainissement,

Vu le projet présenté par la société INFRALIM, maître d'œuvre portant sur le montant de la tranche ferme s'élève à 531 000 HT et concerne les rues des Glaïeuls, des Lilas, du Docteur Vételay et le quartier Saint Sauveur,

Une tranche optionnelle dont le montant s'élève à 460 000 € HT et concerne la rue Pierre Merlin,

Considérant que le coût de ces travaux est beaucoup plus élevé que lors de l'estimation,

Décide :

- de ne réaliser que la tranche ferme
- d'adopter le nouveau plan de financement :

MONTANT ESTIME DES TRAVAUX H.T.	FINANCEURS	FINANCEMENT	MONTANT ATTENDU
531 000 €	Agence de l'eau	40%	212 400 €
	Département	25%	132 750 €
	DETR ou DSIL	15%	79 650 €
	Commune	20%	106 200 €

- charge le maire de solliciter les subventions correspondantes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**Le secrétaire,**
Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,
Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 31 mars 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, HODENCQ, Mmes COUTURIER, MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme SINGEOT à Mme MAURY
M. MOREAU à Mme HOURCADE-HATTE

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : **27** Nombre de membres présents : **25** Quorum : **14**

N° 2023/04-38

**FINANCES
VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION
2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le projet du budget primitif 2023,

Considérant qu'afin d'assurer une capacité d'autofinancement, il convient d'assurer un rattrapage fiscal de 0,9 %,

décide de fixer comme suit les taux des contributions directes 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,92 %

Taxe d'habitation : 13,88 %

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

**Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT,
M. SPRIET, Mme JALLET.**

Le secrétaire,


Jean-Yves AUDOUX

Acte rendu exécutoire après
publication
du 7 avril 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

Le Maire,




Claude PEYRONNET



MINISTÈRE
 DE L'ACTION
 ET DES COMPTES
 PUBLICS

COMMUNE : 011 BELLAC
 ARRONDISSEMENT : 87 BELLAC
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BELLAC

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2023

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 953 002	45,48	102,32	5 278 000	2 400 434	45,89	2 400 434
Taxe foncière non bâties (TFNB)	69 299	53,44	180,93	73 800	39 439	53,44	39 439
Taxe d'habitation (TH)	684 361	13,76	50,33	732 951	100 854	13,76	100 854
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 540 727		2 563 604
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration votés 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait			8	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 563 604			9			
Taxe d'habitation (TH)	2 540 727						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)						
	2 540 727						

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			107 161	0	11 192	-206 870	-88 517

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
		-88 517		

Failliet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

À LIMOGES

Le 03 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
 VERONIQUE GABELLE

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
 PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :		
a. Personnes de condition modeste	4 172	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	
d. Locaux industriels	98 958	
Taxe foncière non bâtie	4 031	
Taxe d'habitation :		
a. Dotation pour perte de THLV		
b. Dotation pour Mayotte		
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	
b. Base minimum		
c. Locaux industriels		
d. Autres allocations		

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :		
a. Par le conseil municipal	10 606	
b. Par la loi	477 161	
Taxe foncière non bâtie :		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi (terres agricoles)		
c. Par la loi (autres)	12 417	
Cotisation foncière des entreprises		
a. Par la loi (autres)		
b. Par la loi		
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		
a. Hors résid. principales et log. vacants	732 951	
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	

3. PRODUITS DES I/FER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. REFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,906154

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	41,38	103,45	1,13000	102,32
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	75,18	187,95	7,02000	180,93
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,00	60,00	9,67000	50,33
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
a. National		>>>
b. Communal		>>>
Taux maximum :		
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
		26,51

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>